

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2026**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 059-215903691-20260601-20260601_4-DE

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 27

L'an deux mil vingt six

Le premier juin

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. François Waelkens, Maire

OBJET

**ENSEIGNEMENT – RESTAURATION
SCOLAIRE MODIFICATION DU
TARIF DE PARTICIPATION DES
FAMILLES**

Étaient présents : François Waelkens, Amélie Halliez, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Isabelle Paniez, Michel Dupas, Coralie Nison, Philippe Cucchiara, Maxime Moerman, David Halliez, Ingrid Dumont, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Alison Malaboeuf, Corinne Collet, Véronique Porquet, Géraldine Moreau, Christophe Riff, Christine Raepsaet

Etaient excusés : Virginie Bandini, Bernard Lefèvre, Sonia Glineur, Stéphanie Moreau, Toufik Yacia,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/06/2026

Procurations respectives à : Isabelle Paniez, François Waelkens, Marie-Christine Desse, Ingrid Dumont, Claire Milloncourt

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 26/05/2026

Un scrutin a eu lieu, Isabelle Paniez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

MAINGEOIS	TARIFS RESTAURATION ACTUELS	TARIFS RESTAURATION AU 01/09/2026
QF de 0 à 460	2,24	1,97
QF de 460,01 à 750	2,98	2,62
QF de 750,01 à 1050	3,72	3,27
QF de 1050,01 à 1450	4,43	3,90
QF à partir de 1450,01	5,16	4,28

EXTERIEURS	TARIFS RESTAURATION ACTUELS	TARIFS RESTAURATION AU 01/09/2026
QF de 0 à 750	5,35	4,95
QF de 750,01 à 1450	5,47	
QF à partir de 1450,01	5,59	

ADULTES	TARIFS RESTAURATION ACTUELS	TARIFS RESTAURATION AU 01/09/2026
Adultes	4,66	4,66
Personnel communal	3,26	3,26

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le

ID : 059-215903691-20260601-20260601_4-DE

Les familles bénéficiaires de l'épicerie sociale Pain d'Épices bénéficieront d'un demi-tarif basé sur leur quotient familial.

Une majoration de 10 € par repas sera appliquée pour tout repas non réservé dans les conditions prévues par le règlement.

Adopté par 25 pour et 2 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 03/06/2026

La Directrice Générale des Services,



I. SERAFINI

